



**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT  
CONSTITUTION D'UN GROUPE D'EXPERT-E-S  
POUR ACCOMPAGNER L'OIF DANS LA MISE EN ŒUVRE  
DE SON PROJET EN FAVEUR DE LA DÉCOUVRABILITÉ  
DES CONTENUS CULTURELS FRANCOPHONES EN LIGNE**

## **Date limite : le 25 octobre 2022, à minuit, heure de Paris**

La Direction de la langue française et de la diversité des cultures francophones (DLC) de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) lance un appel à manifestation d'intérêt afin de :

- Constituer un groupe d'expert.e.s pour accompagner l'OIF dans la mise en œuvre du projet découvrabilité des contenus culturels francophones en ligne.
- Diversifier l'expertise sur les enjeux de découvrabilité dans l'espace francophone.

### **1. À PROPOS DU PROJET**

La Francophonie se mobilise depuis sa création pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles dans son espace. S'intéresser aux défis que le numérique pose à la culture s'inscrit dans la continuité de ses actions. La valorisation des contenus culturels francophones sur les plateformes numériques, la promotion de modèles d'affaires plus équitables, inclusifs et intégrant des critères de diversité de l'offre, le renforcement des compétences de l'ensemble des acteurs du monde culturel, notamment ceux du Sud, et l'amélioration de la souveraineté culturelle des États et Gouvernements par le renforcement de leur capacité de régulation et de gouvernance à l'ère du numérique et de l'Intelligence artificielle, font partie des défis à relever.

Depuis 2017, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) poursuit un travail de réflexion, de recherche et d'analyse prospective autour de la découvrabilité des contenus culturels francophones en ligne.

Le projet de la découvrabilité des contenus francophones en ligne répond au besoin de mettre en place des mécanismes en vue de garantir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de stratégies, de mesures et d'actions appropriées. Il s'articule autour de trois principaux volets d'action :

- Veille et information pour produire et partager des connaissances et des expériences autour des enjeux, pratiques et tendances en matière de découvrabilité.
- Sensibilisation et plaidoyer auprès des acteurs culturels, du grand public et des décideurs politiques (incluant les autorités de régulation des médias, les législateurs, les conseillers techniques, cadres et agents des ministères en charge des politiques culturelles et du numérique).
- Formation et renforcement des compétences des acteurs et professionnels de la culture pour favoriser leur découvrabilité.

### **2. MISSION**

Le présent appel a pour objet de recueillir des candidatures francophones afin de constituer un groupe d'accompagnement dont la mission est de créer un cadre d'échanges et de concertation, et de mutualiser des expertises et des ressources francophones autour de la mise en œuvre du projet.

Les 30 personnes-ressources dont les profils seront retenus pour accompagner ce projet seront sollicitées ponctuellement (à la demande) sur la base des priorités identifiées par la DLC.

### 3. PROFILS RECHERCHÉS ET CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les expert.e.s et/ou praticien.n.es doivent satisfaire aux exigences suivantes :

#### 3.1 Formations

Détenir un diplôme universitaire de niveau Maîtrise/Master/DESS/MBA/Doctorat ou équivalent dans divers domaines des sciences humaines et sociales, notamment : sciences de l'information et de la communication, sciences de gestion, informatique, géographie/relations internationales ou développement international, droit ou tout domaine connexe ou équivalent, images et son, musique, art et création, journalisme spécialisé, etc.

Ou à défaut, démontrer une expérience professionnelle pratique dans les domaines des industries culturelles et créatives (ICC) indiquées dans le point 3.2.

#### 3.2 Expériences professionnelles

- Posséder une expérience d'au moins 7 à 10 années **en particulier** dans l'un (ou de manière cumulative dans plusieurs) des cinq secteurs des ICC traditionnellement soutenus par la DLC : le cinéma, l'audiovisuel, la musique, l'édition, les arts et spectacles vivants.
- Démontrer une connaissance/expérience avérée au niveau national ou international en matière d'élaboration, de mise en œuvre ou de réalisation d'initiatives de formation, d'études/recherches, d'outils, de stratégies, de politiques, de cadres/mesures réglementaires, en matière de création, de diffusion, de promotion et de découvrabilité de contenus culturels francophones dans l'environnement numérique.

#### 3.3 Compétences

- Bonne connaissance des politiques et des stratégies culturelles/numériques.
- Bonne connaissance des modèles d'affaires des ICC francophones et/ou des plateformes de diffusion/distribution numériques (maîtrise des enjeux et défis de captation/redistribution de valeur, de juste rémunération, de monétisation d'audience, ou de droits d'auteur appliqués à l'environnement numérique).
- Capacité de structuration/utilisation/exploitation/analyse de données massives et/ou de métadonnées.
- Aptitude en matière de gestion de projet culturel.

#### 3.4 Champs d'expertise ou de spécialisation considérés comme un atout

- Intelligence artificielle (IA), algorithmes (de recommandation) : éthique, diversité culturelle.
- Inclusion numérique.
- Gouvernance d'Internet /régulation des médias et des contenus en ligne.
- Création et mise en ligne de ressources techno-pédagogiques et de matériel didactique.
- Création, animation et mobilisation de communautés de pratiques, avec prise en compte des contextes culturels et linguistiques et des priorités politiques aux niveaux national et régional.

#### 3.5 Langues

- Excellente maîtrise du français, à l'écrit comme à l'oral.
- La connaissance d'autres langues internationales ou de langues vernaculaires/locales est un atout.

## 4. ACTIVITÉS ET MODALITÉS DE PARTICIPATION

### 4.1 Types et champs d'intervention

- Veille informationnelle (collecte et analyse de données).
- Production d'études/conduites de recherche.
- Conseil et assistance technique.
- Plaidoyer auprès des décideurs politiques et des acteurs culturels.
- Organisation de séminaires/colloques, ateliers de sensibilisation pour divers publics.
- Conception et prestation d'activités de formation/renforcement de capacités/accompagnement, etc.

### 4.2 Modalité de participation

Être disponible pour participer à une ou deux réunions annuelles. Les réunions se tiendront de manière générale à distance, via Teams ou Zoom ou exceptionnellement une fois en présentiel dans l'intervalle de 3 ans, et selon des dispositions que pourrait prendre l'OIF. Les modalités vous seront communiquées suffisamment à l'avance, dans l'éventualité d'une prise en charge individuelle, selon les besoins et ressources budgétaires disponibles.

Les critères de sélection tiennent compte de la parité entre les sexes et de la diversité en termes de profils, d'expertise, d'expériences et de régions géographiques. Nous encourageons toutefois les candidatures des femmes et des personnes originaires des pays francophones du Sud.

La participation à titre de membre du groupe d'expert-e-s du projet de la découvrabilité en ligne des contenus culturels francophones **n'implique pas ou ne garantit pas le droit de recevoir un contrat avec l'OIF**. Les décisions concernant l'attribution de mandats rémunérés pour exécuter des missions de formation, d'études/recherche, de sensibilisation/plaidoyer et d'assistance technique seront prises par la DLC en tenant compte de la nature de l'expertise sollicitée et des ressources budgétaires disponibles.

## 5. ÉTAPES ET PROCESSUS DE CANDIDATURE

Les candidat.e.s intéressé.e.s sont prié.e.s de bien vouloir :

- Télécharger le formulaire de candidature électronique à l'adresse suivante :
- Compléter les différentes rubriques du formulaire de candidature, signer et dater le document et le renvoyer avec un curriculum vitae (de trois pages maximum), **au plus tard le 25 octobre 2022, à minuit, heure de Paris** à l'adresse de courrier électronique suivant :

[decouvrabilite@francophonie.org](mailto:decouvrabilite@francophonie.org)

Un accusé de réception sera envoyé par courrier électronique à tous les candidat.e.s ayant soumis leur candidature dans les délais escomptés. À l'issue de l'examen des dossiers, seules les personnes dont les candidatures correspondent le plus aux profils recherchés et satisfaisant aux critères d'éligibilité seront contactées.

Le comité de sélection se réserve le droit de convoquer certain.e.s candidat.e.s en entrevue pour obtenir d'éventuelles clarifications, précisions ou des renseignements supplémentaires en lien avec les preuves de leurs expériences/expertise.

Pour toute question concernant cet appel à manifestation d'intérêt, merci d'écrire par courrier électronique à l'adresse suivante : [decouvrabilite@francophonie.org](mailto:decouvrabilite@francophonie.org)



[https://www.francophonie.org/sites/default/files/2021-09/oif\\_infographie\\_de%CC%81couvrabilite%CC%81.pdf](https://www.francophonie.org/sites/default/files/2021-09/oif_infographie_de%CC%81couvrabilite%CC%81.pdf)  
<https://www.youtube.com/watch?v=pJY2jPaRLQ>

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble 88 États et gouvernements.

Le rapport sur la langue française dans le monde, publié en 2022, établit à plus de 321 millions le nombre de locuteurs de français. Présente sur les cinq continents, l'OIF mène des actions politiques et de coopération dans les domaines prioritaires suivants : la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; l'éducation et la formation ; le développement durable et la solidarité. Dans l'ensemble de ses actions, l'OIF accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes, ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

La Secrétaire générale conduit l'action politique de la Francophonie, dont elle est la porte-parole et la représentante officielle au niveau international. Louise Mushikiwabo a été élue à ce poste lors du XVII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie, en octobre 2018, à Erevan (Arménie). Mme Mushikiwabo a pris ses fonctions en janvier 2019.

## 54 ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES

---

Albanie • Principauté d'Andorre • Arménie • Belgique • Bénin • Bulgarie • Burkina Faso • Burundi • Cabo Verde • Cambodge • Cameroun • Canada • Canada-Nouveau-Brunswick • Canada-Québec • Centrafrique • Comores • Congo • République Démocratique du Congo • Côte d'Ivoire • Djibouti • Dominique • Égypte • France • Gabon • Grèce • Guinée • Guinée-Bissau • Guinée équatoriale • Haïti • Laos • Liban • Luxembourg • Macédoine du Nord • Madagascar • Mali • Maroc • Maurice • Mauritanie • Moldavie • Monaco • Niger • Roumanie • Rwanda • Sainte-Lucie • Sao Tomé-et-Principe • Sénégal • Seychelles • Suisse • Tchad • Togo • Tunisie • Vanuatu • Vietnam • Fédération Wallonie-Bruxelles

## 7 MEMBRES ASSOCIÉS

---

Chypre • Émirats arabes unis • France–Nouvelle-Calédonie • Ghana • Kosovo • Qatar • Serbie

## 27 OBSERVATEURS

---

Argentine • Autriche • Bosnie-Herzégovine • Canada/Ontario • Corée du Sud • Costa Rica • Croatie • Dominicaine (République) • Estonie • Gambie • Géorgie • Hongrie • Irlande • Lettonie • Lituanie • Louisiane • Malte • Mexique • Monténégro • Mozambique • Pologne • Slovaquie • Slovénie • tchèque (République) • Thaïlande • Ukraine • Uruguay

### ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

19-21, avenue Bosquet, 75007 Paris – France  
Tél. : +33 (0)1 44 37 33 00

     @OIFrancophonie  
[www.francophonie.org](http://www.francophonie.org)

ORGANISATION  
INTERNATIONALE DE  
**la francophonie**

